

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL Nom ou dénomination sociale: Centre sociaculturel "Espace Vell Âges.	
a. 03.25.94.21.68	
*	
certifie que	
LA OU LE STAGIAIRE	
Nom : KURTZ	Prénom : Valentin
Né(e) le : 07 / 08 /2003	Sexe : F ☐ M ☑
Adresse : 12 rue de l'église Saint-Urbai	in Maconcourt 52300
	Mél : Valentin5207@outlook.com
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services infor	matiques aux organisations
Option ☑SISR ☐ SLA	AM .
AU SEIN DE (nom de l'établissement d	l'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
Lycée Edme Bouchardon	
a effectué un stage prévu dans le ca	dre de ses études
DURÉE DU STAGE	
Dates de début et de fin du stage : Du	03 / 06 /2024 au 05 / 07 /2024
Représentant une durée totale de 5 se	emaines
droits à congés et autorisations d'absence prévus période au moins égale à 7 heures de présence co	compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque insécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION V	<u>/ERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE</u>
La ou le stagiaire a perçu une gratificat	tion de stage pour un montant total de 0 euros.
L'attestation de stage est indispensable pour pour	voir, sous réserve

du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à .JOINVIUE..... le 05.107.1.2024...

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil



